

Me former

Vous souhaitez vous maintenir à niveau, vous professionnaliser ou changer d'activité ? Un ou plusieurs dispositifs formation peuvent être mobilisés selon vos objectifs :

Nouveauté au 1er janvier 2015 : le CPF - *Compte personnel de formation, mobilisable tout au long de votre vie professionnelle pour des actions de formation qualifiantes.*

- certains dispositifs sont à votre initiative : le Compte personnel de formation (CPF), le Congé individuel de formation (CIF), la Formation hors temps de travail,
- d'autres sont à l'initiative de votre employeur comme le Plan de formation et la Période de professionnalisation.

Retrouvez ces dispositifs en détail dans les pages ci-dessous :

- [Plan de formation](#)
- [CPF - Compte personnel de formation](#)
- [Période de professionnalisation](#)
- [Contrat de professionnalisation](#)
- [DIF - Droit individuel à la formation](#)
- [Congé individuel de formation \(CIF\)](#)
- [Contrat d'apprentissage](#)